



Salaire déguisé

Par Boz792

Bonjour

Je tiens depuis deux ans le poste de coordinateur cariste sans en avoir le statut ou même la rémunération.

Après une dur négociation avec mon employeur, il m à octroyé une augmentation de salaire payé sous forme d heures sup non effectué (17h33 / mois) et ça depuis le mois de septembre dernier.

Courant avril la direction du site a changé, et je n est plus ces heures sup en guise d augmentation. Mon salaire a donc diminuer pour revenir au niveau d avant.

Quel sont les recours dont je dispose pour me retourner contre mon employeur ?

Par ESP

Bonsoir

C'est à mon avis davantage sur le contrat de travail non adapté à l'activité que l'on vous impose, qu'il faut axer votre action, car le nouvel employeur n'a pas l'obligation de suivre l'arrangement non écrit que vous aviez précédemment.

Mieux vaudrait voir un syndicat.